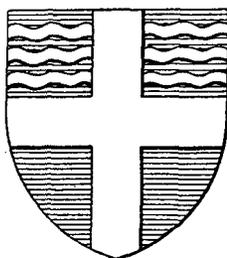


COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1981**

pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. — Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30. — Compte de chèques postaux : 12-2827. — Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Bibliothèque. — Rampe de la Gare 2. Ouverture : mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. — Mlle Mireille Curchod, Mme Rose-May Horvath et Mlle Marie-Gabrielle Maye. Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. — Pesée des nourrissons le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale et juridique (B.I.S.). — Route de Suisse 71. Ouvert le vendredi, de 13 h. 30 à 17 h. 30. Téléphone 55 27 75.

Entraide familiale de Versoix et environs. — Président : M. Robert Piccot. — Responsable du placement : Mme Cornelia Herzer, téléphone 55 44 40.

Aide ménagère au foyer. — Responsable pour Versoix : Mme Suzanne Droin, téléphone 44 55 86.

Inspecteur du bétail. — M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. — Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu. — *Etat-major :* Cap G. Alessi, téléphone 55 16 53; Plt P. Marquard, téléphone 55 20 25; Plt F. Fragnière, téléphone 55 13 57; Lt Cl. Lehmann, téléphone 55 29 11.

Protection civile. — Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. — Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

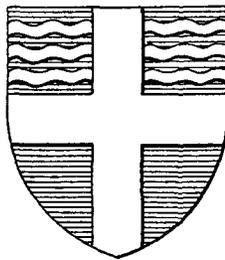
L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1981**

pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 8 avril 1979

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL

MM. Brunet Jean-Pierre	1979
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Lusti Bernard	1975
Marquis Jean-Pierre	1972
May Samuel	1963 et 1975

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

Mme Falconnet Denise	1979
M. Macheret Pierre	1967 et 1979
Mme Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Rossetti Cédric	1977
Salamin Pierre-Marie	1971

PARTI LIBÉRAL

Mme Kraus-Gurny Liselotte	1975
MM. Lacroix Raymond	1979
Picot Jacques	1979
Schneckenburger René	1979

PARTI SOCIALISTE

MM. Guex Jean-Daniel	1979
Jauslin Georges	1979
Röthlisberger Jean-Claude	1979
Schmutz Pierre-Yves	1979

ENTENTE COMMUNALE

M. Meyll Pierre	1975
-----------------	------

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1981-1982

Président :	M. Bernard Lusti
Vice-président :	M. Pierre-Marie Salamin
Secrétaire :	M. René Schneckenburger

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, CA délégué; Marquis Jean-Pierre, président; Conti Daniel, Jauslin Georges, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Röthlisberger Jean-Claude, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, CA délégué; Macheret Pierre, président; Brunet Jean-Pierre, Courtois Michel, Jauslin Georges, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Picot Jacques, Rossetti Cédric, Röthlisberger Jean-Claude.

Commission des travaux : Ramseyer Gérard, CA délégué; Picot Jacques, président; Conti Daniel, Courtois Michel, Falconnet Denise, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Röthlisberger Jean-Claude, Schmutz Pierre-Yves.

Commission d'aménagement et urbanisme : Wicht Pierre, CA délégué; May Samuel, président; Courtois Michel, Guex Jean-Daniel, Kraus-Gurny Liselotte, Macheret Pierre, Meyll Pierre, Picot Jacques, Salamin Pierre-Marie, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports : Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Brunet Jean-Pierre, Conti Daniel, Guex Jean-Daniel, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Rossetti Cédric, Schmutz Pierre-Yves.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Falconnet Denise, Guex Jean-Daniel, Jauslin Georges, Kraus-Gurny Liselotte, Marquis Jean-Pierre, May Samuel, Meyll Pierre, Schneckenburger René.

Commission de gestion du Fonds Livada : Wicht Pierre, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des nuisances aériennes : Ferrero Claude, CA délégué; Schmutz Pierre-Yves, président; Lacroix Raymond, Lusti Bernard, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre, Röthlisberger Jean-Claude, Schneckenburger René.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Golay Edouard, Lehmann Claude, Magnin Willy (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Mühlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Jauslin Georges, Knochblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 6 mai 1979

MM. Ferrero Claude, Ramseyer Gérard, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. **Claude Ferrero** (suppléant : M. Gérard Ramseyer)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile -
Service du feu - Problèmes sociaux - Activités culturelles - Aviation
et aéroport.

M. **Gérard Ramseyer** (suppléant : M. Pierre Wicht)

Routes et travaux - Voirie - Assainissement - Cours d'eau - Plage -
Sports - Stades et places de jeu - Agriculture - Forêts - Cimetière -
Affaires militaires.

M. **Pierre Wicht** (suppléant : M. Claude Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Loca-
tions - Police et circulation - Aménagement et urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1981

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982. En revanche, les états financiers concernent l'exercice 1981 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu neuf séances plénières durant la période sous revue. Il s'y est ajouté trois séances internes de travail et de nombreuses réunions des diverses commissions. Ces dernières revêtent toujours une grande importance en raison des problèmes et projets à étudier et des questions soulevées.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

11 mai 1981 :

- Présentation du compte rendu administratif, des comptes financiers de l'exercice 1980 et des crédits supplémentaires

2 juin 1981 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1980
- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1980
- Financement des travaux de transformation de l'école de Bon-Séjour par prélèvement de Fr. 1.000.000,— du compte de réserve
- Création d'une servitude de passage sur le terrain du cimetière
- Modification des zones de construction (Vieux Bourg et La Scie)
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal

23 septembre 1981 :

- Emprunt de Fr. 2.000.000,— pour payer le deuxième acompte sur l'acquisition de Bon-Séjour et régler les travaux de transformation en cours d'exécution

19 octobre 1981 :

- Election d'un membre du Conseil de la Fondation communale Versoix-Centre
- Accord sur l'augmentation des emprunts hypothécaires contractés par la Fondation communale Versoix-Centre
- Echange de terrains et servitudes avec les S.I. Versoix-Centre-Gare
- Présentation du budget communal pour 1982
- Projet de jardins familiaux et acquisition d'un terrain à cet usage au chemin des Douves

30 octobre 1981 :

- Confirmation de la décision du 19 octobre 1981 d'acquérir un terrain au chemin des Douves pour y installer des jardins familiaux

23 novembre 1981 :

- Adoption d'un nouveau règlement du cimetière
- Approbation du rapport de gestion et des comptes 1980 de la Fondation communale Versoix-Centre
- Adoption du budget 1982

21 décembre 1981 :

- Crédit pour la nouvelle étude d'un plan des zones de construction
- Aménagement de la place du Bourg
- Aménagements extérieurs de Bon-Séjour

15 février 1982 :

- Préavis sur le projet de jonction à l'autoroute

Aucun changement n'est intervenu durant cette période dans la composition du Conseil municipal. Nous pouvons toutefois mentionner que deux de ses membres ont été élus députés au Grand Conseil lors des élections d'octobre 1981 : MM. Bernard Lusti et Pierre Meyll.

En juillet 1981, nous avons eu le regret d'apprendre le décès de M. Paul Naine, ancien conseiller municipal. Il avait siégé de 1965 à 1979 dans les rangs de l'Entente communale. Par ses connaissances et sa modération, il avait acquis l'estime de tous ses collègues qui l'avaient appelé à présider le Conseil durant l'année 1975-1976. M. Naine avait également déployé une grande activité au sein du bureau du Conseil de la Fondation communale Versoix-Centre, principalement lors de la construction de l'immeuble de la rue de l'Industrie. Rappelons également que M. et Mme Naine avaient cédé à la commune, en automne 1979, leur propriété de Versoix-la-Ville à des conditions intéressantes.

En septembre, est décédé à son tour M. Charles Pasche qui avait siégé de 1971 à 1979 dans les rangs de l'Entente communale. Enfant de Versoix, il s'était toujours intéressé à sa commune, c'est ce qui l'avait amené à devenir conseiller municipal.

Aux familles de ces deux disparus, nous renouvelons ici notre respectueuse sympathie.

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Constructions, urbanisme et aménagement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Plusieurs changements sont intervenus dans le personnel communal.

Tout d'abord, M. Robert Braitto, jardinier, a quitté ses fonctions à fin juin.

A fin octobre, ce fut au tour de Mlle Francine Dunand, secrétaire à la mairie, de quitter le service de la commune.

Tous deux avaient travaillé environ trois ans et demi à Versoix. En les remerciant pour leur activité, nous leur renouvelons nos meilleurs vœux pour la poursuite de leur carrière.

A fin décembre 1981, M. William Guichard prenait sa retraite au terme de près de vingt années passées comme chef cantonnier. Il avait suivi l'évolution de la commune, l'augmentation du nombre de ses collaborateurs — passé de deux à sept en l'espace de seize ans — la modernisation et la mécanisation du matériel, l'installation du service dans des locaux appropriés. Durant ces vingt années, M. Guichard a rempli ses fonctions avec un zèle que nous devons souligner et qui a permis de conserver à notre équipe de cantonniers une cohésion évidente.

M. Robert Genoud a été promu chef cantonnier dès le 1er janvier 1982. Il est secondé par M. William Meyer.

L'état de santé de Mlle Denise Rosé qui s'était légèrement amélioré au début de l'année 1981 s'est à nouveau dégradé, l'empêchant de reprendre une activité régulière. Des formalités sont en cours pour l'obtention d'une retraite anticipée. Mlle Rosé qui a également fêté ses vingt ans de service en 1981 a eu une grande activité au secrétariat communal où elle assurait principalement le service de l'état civil.

Plusieurs engagements se sont avérés nécessaires suite aux départs mentionnés ci-dessus :

- au service des travaux : M. Jacques Kuenzi, jardinier
M. Pierre Jacquat, cantonnier
M. Michel Via, cantonnier
- au secrétariat : Mme Madeleine Boehm, secrétaire
Mlle Jacqueline Bourqui, secrétaire
- à Bon-Séjour : M. et Mme Bernard Niclasse, concierges

Mme Christiane Schneckenburger, qui assurait avec compétence le secrétariat de l'office communal de la protection civile depuis cinq ans, a donné sa démission et a été remplacée par Mme Marie-José Grenier.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu engager dans presque chaque cas un de nos concitoyens déjà domiciliés dans la commune et nous

souhaitons à tous nos nouveaux collaborateurs la bienvenue parmi le personnel communal.

Après les diverses mutations indiquées ci-dessus, l'effectif du personnel communal s'établit ainsi à fin février 1982 :

— Secrétariat et état civil	4 personnes
— Service des travaux	9 personnes
— Bûcheron (temps partiel)	1 personne
— Concierges et responsables des bâtiments :	
— à temps complet	4 personnes
— à temps partiel	7 personnes
— Bibliothèque (temps partiel)	2 personnes
— Protection civile (temps partiel)	3 personnes
— Gardien de plage et aide-cantonnier (temps partiel)	1 personne

Le Conseil administratif se plaît à reconnaître le sérieux et l'intérêt au travail de l'ensemble du personnel communal et saisit l'occasion de ce compte rendu pour le remercier.

Finances

Le budget 1981 avait été établi, en ce qui concerne le produit des centimes additionnels, sur les données fournies par le Département des finances. Ces renseignements sont depuis l'année 1980 plus précis et nous permettent d'effectuer une meilleure évaluation. En outre, nous sommes restés prudents dans l'évaluation des diverses recettes et avons cherché à être aussi précis que possible dans le calcul des dépenses.

La communication du produit des centimes additionnels nous a, à nouveau, apporté une surprise agréable, malgré le retard dans l'encaissement des impôts qui se traduit par une importante augmentation du reliquat d'impôt dû en fin d'exercice. Budgeté à Fr. 95.000,—, soit pour un montant de Fr. 4.750.000,—, le produit s'est finalement élevé à Fr. 5.210.000,—, soit Fr. 104.203,— par centime. Pour la première fois, le cap des cinq millions est dépassé.

La plus-value globale de nos recettes 1981 s'établit à Fr. 1.019.000.— par rapport au budget. Cela nous permet d'effectuer une attribution supplémentaire de Fr. 868.000,— à nos réserves, soit un montant total de Fr. 1.500.000,—. Le Conseil municipal est invité à procéder à l'affectation de cette somme.

La surveillance de nos dépenses a permis de les contenir dans des proportions raisonnables par rapport aux prévisions. Les dépassements de dépenses sont de l'ordre de Fr. 283.000,—, soit le 4,6% du budget. D'autre part, nous enregistrons sur d'autres postes des économies d'environ Fr. 210.000,—.

Le taux moyen des intérêts de nos emprunts s'est élevé à 4,94% en 1981, alors qu'il était de 4,93% en 1980. Nous avons ainsi atteint

une stabilisation au niveau inférieur, mais une augmentation importante de taux est déjà connue pour 1982.

Durant l'année 1981, nous avons prélevé de notre réserve Fr. 1.000.000,— pour assurer le financement d'une première tranche de travaux à Bon-Séjour. D'autre part, nous avons contracté un emprunt de deux millions de francs auprès de la Banque hypothécaire du canton de Genève afin de régler le deuxième acompte sur l'achat de Bon-Séjour et financer la seconde tranche des travaux de ce complexe.

L'année 1982 verra le règlement de la dernière annuité de l'emprunt de Fr. 2.000.000,— contracté en 1962, ce qui allégera nos charges annuelles d'environ Fr. 160.000,—, mais un nouvel emprunt sera inévitable au cours de cette année.

Fonds spéciaux

La plupart de nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Le fonds communal de bienfaisance est toujours utilisé, dans le cadre de ses recettes courantes, pour résoudre quelques cas particuliers qui ne peuvent pas émarger au poste budgétaire de l'office social municipal.

L'action du paquet de Noël, qui relève du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet, a permis à environ quatre-vingts familles ou personnes isolées de condition modeste, de recevoir un colis de denrées alimentaires lors des fêtes de fin d'année.

Le « Fonds Livada » a reçu en 1981 un important versement de Fr. 1.300.000,— provenant de la vente du dernier immeuble dépendant de la succession de Mme Livada-Métein. Les exécuteurs testamentaires ont remis leurs comptes définitifs. Un dernier versement doit encore être effectué à la commune. L'accord pour l'utilisation des fonds qui respecte les volontés de la donatrice doit encore être établi.

Construction, urbanisme et aménagement

L'année 1981 a débuté par le référendum lancé contre la décision du Conseil municipal du 27 janvier demandant au Département des travaux publics d'étudier un nouveau plan d'aménagement du quartier du Grand-Montfleury qui tienne mieux compte de l'urbanisation déjà importante de la région. Mille cent trente-cinq signatures ont été récoltées dans le délai prescrit. Le référendum a été accepté par le Conseil d'Etat. Depuis lors, nous sommes dans l'attente de la part du Département des travaux publics et des promoteurs des propositions devant répondre à la demande du Conseil municipal, avant l'organisation de la votation référendaire. Nous venons tout récemment d'apprendre que l'Etat ne veut pas établir le projet et désire que la votation ait lieu dans les meilleurs délais. Toutefois, en ce qui les concerne, les promoteurs mettent la dernière main à un projet allant dans le sens des

vœux du Conseil municipal. Compte tenu des délais nécessaires, la votation aura lieu le 27 juin 1982.

Une fois de plus, mentionnons que Versoix reste toujours très demandé comme lieu de résidence et que les logements vacants sont pratiquement inexistantes.

Les chantiers dont nous avons fait état lors de notre précédent compte rendu se sont terminés, poursuivis ou ont démarré.

La centaine d'appartements du Petit-Montfleury a été occupée au printemps 1981.

Le chantier de la future poste est en pleine activité. Les travaux ont pris un peu de retard et nous sommes informés que la poste pourra s'y installer en octobre, alors que le reste de l'immeuble est prévu prêt pour le début 1983.

Plusieurs projets de construction de maisons familiales mentionnés l'année dernière sont maintenant en cours de travaux.

Un projet a finalement vu le jour à l'avenue de Choiseul; trois groupes de villas jumelées sont actuellement en construction.

Un projet intitulé « Arbora » prévoit la construction de huit villas au chemin Louis-Dégallier, sur l'ancienne propriété van Leisen. Il a permis à la commune de prévoir un cheminement pour piétons reliant le chemin Louis-Dégallier au chemin du Levant.

Plusieurs autres villas sont en cours de construction ou vont démarrer sur divers terrains restés libres jusqu'à présent. Dans le Bourg, on assiste également à quelques rénovations ou transformations d'anciens immeubles.

Durant l'automne dernier, une demande a été présentée au Conseil municipal pour la construction d'un bâtiment HLM à Bon-Séjour, en prolongement du bâtiment du « Domaine ». Cette demande fait actuellement l'objet d'une étude par une commission ad hoc.

Nous ne devons pas oublier le grand projet de reconstruction de la Fabrique de chocolat Favarger, reconstruction nécessitée par le passage de la route d'évitement.

Les travaux d'aménagement de la place du bourg devront normalement débiter dans le courant du printemps.

En octobre 1981, le Conseil municipal a décidé l'acquisition d'un terrain sis chemin des Douves d'une surface d'environ 16.000 m² pour le prix de Fr. 195.000,—, ceci en vue d'y implanter des jardins familiaux.

Après plusieurs années de discussions, il a été possible de faire annuler par le Grand Conseil le plan de zones du Vieux Bourg, adopté en 1963, qui prévoyait une refonte complète du quartier et était en fait irréalisable en raison du grand nombre de propriétaires intéressés. Sur notre demande, un nouveau plan conservant au secteur son aspect actuel a été mis à l'enquête publique et n'a recueilli que des approbations. Il a été finalement voté par le Grand Conseil en janvier 1982. Cette modification du plan doit permettre la mise en valeur des petits immeubles du Vieux Bourg par des rénovations et remises en état qui donneront une nouvelle vie au quartier.

Par ailleurs, la nouvelle étude du plan d'aménagement général de la commune et des zones de construction a fait l'objet de plusieurs

réunions de la Commission d'aménagement et d'urbanisme qui ont conduit, en collaboration avec le Département des travaux publics, à la désignation comme mandataire du bureau ACAU (Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme) de Genève et au vote à cet effet d'un crédit de Fr. 135.000,— le 21 décembre 1981. Les études peuvent maintenant commencer; elles seront suivies avec attention par tous ceux qui désirent un aménagement harmonieux de notre commune.

Police et circulation

Comme les années précédentes, nous avons voué une attention spéciale aux problèmes de la circulation routière et avons cherché à réaliser les améliorations demandées. Ces problèmes relèvent cependant du service cantonal de la circulation.

Les contrôles radar effectués par la gendarmerie montrent des résultats quelquefois inquiétants quant au nombre des contrevenants. A ce sujet, la police est intervenue en août 1981 au chemin de la Branvaude, suite à une réclamation des habitants du quartier. Le nombre des infractions, lors de plusieurs contrôles radar successifs, a été très important sur le secteur dangereux de la « cour du Château ».

Suite à la demande de parents d'élèves de l'école de Montfleury, la police a finalement accepté que des patrouilleurs scolaires assurent la circulation, soit le passage des enfants au chemin de Montfleury à la hauteur du préau de l'école. L'organisation et la responsabilité de ce service relèvent uniquement de la gendarmerie. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que féliciter les initiateurs et nous réjouissons de la sécurité supplémentaire ainsi apportée aux enfants.

Les problèmes posés par l'intense circulation sur la route de Suisse subsistent. La solution ne pourra y être apportée que par la route d'évitement dont le projet est actuellement à l'étude par la commune. Il y a lieu de remarquer à ce sujet les idées divergentes qui se manifestent quant à l'importance de l'artère prévue.

Le brigadier Lutzelschwab, chef du poste de gendarmerie, a pris sa retraite en juin 1981. Il a été remplacé par le brigadier Matthieu, assisté du brigadier Rieben. Nous leur souhaitons la bienvenue à Versoix et souhaitons que comme leurs prédécesseurs ils continueront à porter attention à tous nos problèmes.

Etat civil

Il a été célébré septante-huit mariages (soixante-sept en 1980), enregistré dix-huit décès (seize en 1980) et cinq reconnaissances (une en 1980) à Versoix du 1er janvier au 31 décembre 1981. Comme les années précédentes, aucune naissance n'a eu lieu sur le territoire communal.

Durant la même période, huit naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi dix-neuf nouveaux Versois.

Notre service d'état civil a délivré cent vingt-cinq extraits divers durant l'année 1981.

Il a été procédé à trente-sept inhumations dans notre cimetière, dont sept incinérations. Il faut ajouter à ces chiffres la première utilisation de douze cases au columbarium.

Statistiques

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 1981 :

	1980		1981			
Total		7747		8134		
soit :						
genevois		1985		2098		
confédérés		2992		3148		
étrangers		2770	7747	2888	8134	
se répartissant :						
— <i>hommes</i>						
genevois	927		981			
confédérés	1364		1413			
étrangers	1423	3714	1525	3919		
— <i>femmes</i>						
genevoises	1058		1117			
confédérées	1628		1735			
étrangères	1347	4033	7747	1363	4215	8134

La progression a fait un nouveau bond en 1981 et le nombre de huit mille habitants a été atteint en juin 1981.

Routes — Service des travaux — Assainissement — Voirie — Cours d'eau, plage et port — Sport, stade et emplacements de sport — Sociétés locales — Agriculture — Forêts — Cimetière — Décoration florale.

Conseiller administratif délégué : M. Gérard Ramseyer

Routes

Mentionnons tout d'abord la remise à neuf, au cours de l'année 1981, de la rue des Moulins dans le Vieux Bourg. Cette artère à caractère principalement artisanal a été traitée de la même manière que la rue des Boucheries l'année précédente : écoulement des eaux de surface dans une gondole pavée, revêtement bitumineux de la chaussée, mise en sous-sol de l'alimentation électrique, éclairage au moyen de réverbères « à l'ancienne ». La place Brun a bénéficié d'une réfection simple. Elle ne modifie pas les possibilités de circulation des véhicules, conformément aux vœux des habitants, ceci bien que le débouché sur la route de Suisse reste dangereux. La petite rue reliant la rue des Boucheries et celle des Moulins, qui a reçu maintenant l'appellation officielle « rue des Dissidents » a également été remise en état. Enfin, les deux ruelles conduisant de la route de Suisse à la rue des Boucheries ont été revêtues de pavés béton. Nous avons profité de l'ensemble de ces travaux, provoqués à l'origine par le remplacement des anciens égouts, pour traiter l'ensemble des voies de circulation du quartier, prélude nous le souhaitons à une rénovation des bâtiments existants. Notre Vieux Bourg a ainsi retrouvé une part importante de son cachet d'antan.

Il reste maintenant à exécuter l'aménagement de la place située entre les rues de l'Industrie, des Moulins et des Boucheries. Le Conseil municipal a porté son choix sur une place dégagée, garnie d'arbres et de verdure, permettant notamment l'installation d'un marché et l'organisation, par exemple, de fêtes foraines et de concerts. Les travaux doivent normalement débiter au printemps 1982.

Les travaux routiers, dans l'ensemble de la commune, se sont limités à l'entretien courant et léger. Les atteintes inhérentes à la réalisation de la future traversée de Versoix nous engagent à une certaine retenue. Il ne serait en effet pas sage de procéder à des travaux importants susceptibles de devoir ultérieurement être repris. C'est le cas par exemple des artères dans le secteur du Plateau, de la Gare, voire de Saint-Loup tronçon inférieur.

La reconstruction de la halte CFF de Pont-Céard s'avère longue et difficile, sur le plan des discussions avec les CFF, ainsi que nous l'avions déjà mentionné dans notre précédent rapport. Nous touchons cependant au terme des études. Les accords avec la direction des CFF quant à son acceptation du projet et à sa participation financière sont établis. Les travaux devraient commencer en été 1982 de façon à ce que cet abri soit utilisable dès l'hiver prochain.

Le tronçon inférieur de la route cantonale de Sauverny continue à être l'objet de nos préoccupations. Nous avons demandé en 1979 déjà l'aménagement par-dessus les voies CFF d'un passage pour piétons. Nous sommes revenus à la charge en juin 1981. Le Département des travaux publics nous a adressé en décembre une réponse dilatoire qui nous a déterminés à réagir de manière immédiate. En effet, l'ouverture de l'école Bon-Séjour et l'installation dans son périmètre du restaurant scolaire rendaient brûlant le problème de la sécurité des enfants. Les services du Département des travaux publics ont alors pu obtenir des CFF qu'ils avancent à 1983 la réfection totale de leur ouvrage. Les études sont déjà avancées et nous en suivons attentivement la progression. Il devrait s'agir d'un chantier considérable, le profil en long de la route de Sauverny étant surélevé quasiment depuis « L'Archette » jusqu'à la route de Suisse.

Service des travaux

Nous ne revenons sur les mutations annoncées au chapitre « administration communale et personnel » que pour réitérer à MM. William Guichard et Robert Braito l'expression de nos sentiments de gratitude pour leur travail. Nous relevons l'an dernier l'esprit de service et d'initiative qui anime nos collaborateurs, ils en ont tous deux été de vivants exemples. Nous disons également à leurs successeurs toute notre confiance. Nous mentionnons enfin avec plaisir que notre équipe s'est renforcée d'une unité, et qu'elle est ainsi encore mieux à même que par le passé de faire face aux tâches multiples et toujours plus absorbantes qui lui sont confiées.

Assainissement

Après les importants travaux d'assainissement des années précédentes, tant dans le Bourg qu'à l'avenue de Choiseul, l'activité dans ce domaine et sur le terrain s'est provisoirement ralentie cette année.

Toutefois, il a été procédé aux études de détail et à la préparation de l'exécution du collecteur d'eaux usées du vallon de la Versoix reliant Richelien à Versoix. En raison de la configuration des lieux et de la présence sur son tracé de propriétés privées et d'un vaste terrain agricole, cette préparation s'est avérée longue et parfois ardue. Les contacts avec les propriétaires concernés se sont d'une manière générale révélés positifs et nous pouvons les remercier de la bonne volonté manifestée à ne pas retarder la mise en œuvre de cet important ouvrage. Suite aux soumissions reçues, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Spinedi. Leur exécution a commencé en mars dernier aux abords du Centre d'instruction de protection civile de la Ville de Genève, à Richelien. Ils devront être menés avec célérité afin que nous puissions remplir nos obligations vis-à-vis de la Ville de Genève, à savoir la mise en service de ce collecteur au cours de l'automne prochain. Mentionnons que cet ouvrage a été reconnu par l'Office fédéral de la protection de l'environnement.

Dans notre dernier compte rendu, nous avons signalé que de nouvelles exigences fédérales en matière d'assainissement nous conduisaient à l'établissement d'un plan directeur des égouts. Cet important travail a été effectué par notre bureau d'ingénieurs, MM. Perreten et Milleret, au cours du printemps. Nous avons été satisfaits d'apprendre au début de cette année 1982 que ce plan avait reçu l'approbation des autorités fédérales et qu'en conséquence, nous pourrions ainsi bénéficier dans certains cas d'une subvention de la Confédération, nonobstant le fait que nous disposons maintenant d'un outil de travail valable pour les décennies à venir.

Voirie

Dès mars 1981, nous avons lancé à Versoix la récupération du verre au moyen de deux containers permanents. Au cours des dix premiers mois, ce sont 57,7 tonnes de verre qui ont été reprises par l'entreprise Serbeco. Compte tenu du coût d'incinération des ordures (Fr. 85,— la tonne), c'est une opération financière convenable qui permet de plus à chacun d'éviter le gaspillage de cette matière. En plus des containers proches des grands centres d'achats alimentaires, une troisième benne sera posée à proximité de la salle Lachenal. Par contre, les expériences conduites en Ville de Genève et dans les grandes communes suburbaines ne nous engagent pas encore à équiper d'autres quartiers de la commune.

Cours d'eau, plage et port

Les travaux de remise en état du talus du canal au « Fer-à-Cheval » ont été complétés par le renforcement des berges en plusieurs endroits. Ces travaux ont très heureusement contribué à la remise en état générale de la promenade favorite des Versoisiens le long de ce cours d'eau.

A la source d'Ecogia, les hommes de la Protection civile de Versoix ont, lors de leur dernier cours, mis la dernière main à l'aménagement de ce site. Notre Service des travaux a quant à lui aménagé un tronçon du cheminement et procédé à la plantation d'arbres (frênes et vernes) et d'arbustes (genévriers) pour rendre toute leur verdure aux abords des étangs.

En ce qui concerne la plage, M. Gilbert Rhône en reste le fidèle et dévoué gardien. Nous relevons ici avec plaisir son sens de l'initiative et l'en remercions. Nous saisissons l'occasion de ce rapport pour rappeler une fois encore que cette plage se trouve sur terrain de l'Etat de Genève et que ce sont donc les services cantonaux qui doivent en particulier évacuer les algues rassemblées au bord de l'eau. C'est par contre notre Service des travaux et notre gardien qui entretiennent cet emplacement, ses installations et ses locaux.

Port Choiseul a enfin sa grue électrique. Les efforts conjugués du Club nautique et des autorités ont fini par dénouer une situation insatisfaisante depuis bien des années. Si le problème du garde-port n'a

pas reçu la solution que nous envisagions, il a peut-être trouvé un substitut par l'installation d'une antenne de la Police de la Navigation. Ces agents se sont montrés actifs aussi bien sur l'eau que sur terre, leur autorité mêlée de bon sens a fait merveille. L'expérience se poursuit, les navigateurs en sont pour l'instant satisfaits.

Le 19 novembre 1981 s'est tenu à l'aula du CO des Colombières un débat public d'information « Léman : agonie ou convalescence ? ». Honorée par la présence de sept scientifiques de haut niveau, accompagnés de quatre fonctionnaires du Département des travaux publics du canton de Genève, du président de l'Association des pêcheurs professionnels et de représentants de la Télévision suisse romande, cette soirée a connu un remarquable succès d'estime. Nous poursuivrons dans cette voie tant en informant nos concitoyens par le biais de communications ou de débats de ce genre qu'en soutenant toute action privée allant dans le sens de nos préoccupations.

Sport, stade et emplacements de sport

En mars 1981, la population a été interrogée sur ses vœux en matière d'équipements sportifs. 455 des 3190 formulaires adressés sont revenus, ils représentent environ le 15% du corps électoral. La nécessité d'une piscine et d'un centre sportif est relevée. Ce sont les équipements d'athlétisme ainsi qu'une salle omnisports qui sont en tête des besoins exprimés. Sur la base de ces indications et dans un état d'esprit dont il faut souligner l'aspect positif, les commissaires poursuivent leurs travaux avec pour objectif de trouver enfin, aux besoins existants ou exprimés, une solution concrète.

Le terrain « B » de football a été partiellement réengazonné avant l'hiver. Les intempéries autant que la suroccupation de ce terrain ont réduit à néant cet investissement. Il appert donc que le seul moyen d'offrir à nos footballeurs de toutes les classes d'âge des terrains convenables est d'en doubler le nombre, pour le moins.

Le parcours sportif communal, appelé également « Piste Placette », a été entièrement remis en état. Le revêtement rénové a été surélevé dans les secteurs humides, les eaux de surface ont été reprises par des caniveaux, la plupart des engins en bois ont été remplacés par des engins métalliques pour éviter le pourrissement, et le parcours lui-même a été signalé par des écriteaux et repéré sur le plan kilométrique. Cet investissement lourd suffit pour une nouvelle décennie pour autant que l'entretien annuel de ce parcours soit effectué.

Sociétés locales

Elles sont au nombre de vingt-six actuellement, les dernières en date étant la Confrérie des œnologues de Versoix, fondée le 21 novembre 1981, et le Judo Club de Versoix, fondé le 31 mars 1982.

C'est le Versoix Basket qui a connu en 1981 son heure de gloire. Son équipe féminine a en effet connu la promotion en ligue nationale

A, disputé la finale de la Coupe de Suisse (elle s'est inclinée devant Birsfelden) et reçu l'honneur exceptionnel de disputer une Coupe d'Europe, la Coupe Liliana Ronchetti. Les valeureuses Versoisiennes ont certes été battues à deux reprises par l'équipe espagnole de Donosti San Sebastian, mais elles ont défendu avec énergie et panache leurs chances. Cette présence en Coupe d'Europe de basket est à n'en pas douter un authentique exploit que nous saluons avec énormément de plaisir et de fierté. Nous associons dans nos louanges l'entraîneur, le coach, les équipières et le comité du Versoix Basket. Ensemble, ils ont écrit l'une des pages les plus glorieuses de l'histoire du sport à Versoix.

Nous mentionnons également le début de carrière étonnant de l'athlète de la SFG Versoix, Sébastien Wschiansky. Sélectionné en équipe nationale junior, champion de Suisse junior 1981 sur 800 m. et aligné aux Championnats d'Utrecht, cet athlète n'a peut-être pas fini de nous étonner.

Les mérites sportifs versoisiens 1981 sont allés à l'équipe féminine du Versoix Basket, à la sous-section pistolet de la Société de tir de Versoix (cinquième sur 482 sections aux Championnats suisses de section 1981), à l'équipe vétérans de volley-ball de la SFG Versoix (championne suisse 1981) et à deux sportifs « sans grade » mais particulièrement méritants, MM. Joseph Santines (cyclotouriste) et Marcel Vagnières (marathonien).

Pour terminer, disons combien le parrainage par la commune de Versoix d'un handicapé participant au Deuxième Championnat du Monde de sports d'hiver pour handicapés en début d'année 1982 nous a causé de joie. Il s'agissait du Canadien Phillip Crowson, de Vancouver, aveugle. La leçon de courage et de gentillesse qu'il nous a donnée nous a procuré des instants d'intense émotion.

Sur le plan de l'organisation de manifestations importantes, soulignons également les Championnats d'Europe de courses de lévriers, ainsi que les Championnats suisses des ynglings et des 6MJI sur notre lac.

En conclusion de ce chapitre, nous désirons réitérer aux présidents, entraîneurs et responsables à tous les niveaux de nos sociétés l'expression de notre vive reconnaissance pour leur action efficace, leur dévouement et le sérieux qu'ils mettent à accomplir leur mission.

Agriculture

L'agriculture continue de se bien porter à Versoix. Représentés de manière efficace au Conseil municipal, les agriculteurs défendent essentiellement le maintien des surfaces cultivables et rejoignent en ceci nos préoccupations.

La commune de Versoix a acheté en octobre une parcelle de 16.428 m² sise en bordure du chemin des Douves à Richelien pour y installer une zone de jardins familiaux. Ce projet, accepté par la quasi-unanimité du Conseil municipal, est en voie de réalisation, mettant

ainsi un terme concret à un problème en suspens depuis bientôt dix ans. Ce sont cinquante-sept parcelles qui seront mises à disposition des locataires, dans un cadre campagnard idéal.

Forêts

Sous la direction du Service cantonal des forêts, notre bûcheron, M. Jules Marendaz, a poursuivi les travaux d'entretien de nos bois communaux. Aucune plantation n'a été effectuée durant l'année dernière, le travail ayant consisté en la mise en valeur de nos forêts.

En 1981, un étudiant ingénieur-forestier en stage au Service cantonal des forêts a préparé un plan de gestion de nos forêts communales. Le résultat de ce travail, présenté à l'ensemble des conseillers municipaux en janvier 1982, montre de façon claire les interventions devant être effectuées dans les dix ans à venir pour la conservation de nos bois et leur mise en valeur.

Nous désirons mentionner, dans ce chapitre, combien la collaboration instaurée avec les groupements écologiques, en particulier l'Association de protection des bois de la rive droite du lac, se révèle efficace. Une large information, une concertation régulière, une confiance réciproque sont les éléments de base d'un dialogue éminemment positif et constructif. Avec émotion nous évoquons le souvenir du regretté docteur Rychner, artisan de cette action écologique versoisienne, pleine de bon sens, de mesure et de raison. Nous poursuivrons dans cette voie.

Cimetière

En 1981, nous avons procédé à la réfection du revêtement des allées du cimetière ainsi qu'au remplacement des thuyas les plus abîmés. Le renouvellement de ces arbres sera poursuivi d'ici deux ans, de manière à conserver une certaine homogénéité aux différents massifs.

Le columbarium a été utilisé dès le printemps 1982. Cependant, la pose des inscriptions a subi des retards importants imputables au marbrier initialement désigné. Des mesures pour éviter le retour de semblables incidents ont été prises.

Le 23 novembre 1981, le Conseil municipal a adopté un nouveau règlement du cimetière et du columbarium. Si les tarifs ont été considérablement augmentés, notre règlement, en ce qui concerne les habitants et ressortissants de Versoix, reste particulièrement favorable.

Décoration florale

Il convient de relever ici l'important travail effectué chaque année par notre Service des travaux pour la garniture florale de notre commune.

« Cité la mieux fleurie du canton de Genève » en 1980, Versoix a, à l'égard de ses habitants et des touristes de passage, une responsabilité particulière et une réputation à soutenir.

Le concours floral interne a, à nouveau, connu une belle participation. Nous sommes heureux de remercier et féliciter ici toutes celles et tous ceux qui se donnent la peine d'égayer notre localité. La palme est revenue, en 1981, à M. Luigi Saccilotto dans la catégorie I et à M. Gilbert Buffat en catégorie II.

La commune de Versoix a été présente à la très belle présentation florale et de verdure « Fleurs et Campagne » à Lullier, au début d'octobre dernier. Le prix qui lui a été octroyé témoigne de la créativité et du savoir-faire de nos collaborateurs.

Bâtiments communaux — Ecoles — Bibliothèque — Activités culturelles — Actions sociales — Musique municipale — Service du feu — Protection civile — Aviation et aéroport

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Bâtiments communaux

L'année 1981 a été principalement caractérisée par les importants travaux de transformation des bâtiments de Bon-Séjour pour les adapter aux exigences officielles en matière scolaire. Rappelons ici qu'à fin 1980, un crédit de Fr. 1.800.000,— avait été voté à cet effet. Les travaux se sont étendus de mars 1981 à mars 1982. Ils comprenaient la démolition d'un petit bâtiment de liaison, un élargissement du bâtiment contenant la salle de gymnastique et les classes, de façon à obtenir trois classes d'école de dimensions normales, et l'installation de nouveaux locaux sanitaires. La chaufferie a aussi fait l'objet d'importantes modifications et fonctionne maintenant au gaz. Les classes ont pu être occupées au début novembre 1981.

Des travaux ont également été effectués dans le bâtiment dit de la « villa » en vue d'y installer au rez-de-chaussée la garderie de dépannage et, au premier étage, l'appartement du concierge. Les locaux ont été occupés dès janvier 1982.

En outre, nous avons pu ouvrir le restaurant scolaire dès novembre 1981, en utilisant la cuisine et la salle à manger existantes. Ces locaux sont également à disposition d'autres groupements. Enfin, il a été possible d'accorder la jouissance de quelques salles à plusieurs sociétés locales pour leurs archives et y tenir des réunions de comité. L'école de danse, logée temporairement dans un pavillon, va pouvoir s'installer dans une salle plus adéquate.

Au groupe Lachenal, nous avons à nouveau apporté quelques améliorations dans les classes d'école par des armoires supplémentaires, le remplacement d'une partie des tableaux noirs et l'installation de rideaux d'obscurcissement. Les installations de la salle communale ont été complétées par de nouvelles armoires pour le rangement de la vaisselle.

En tant que participants à la chaufferie centrale du Grand-Montfleury, nous avons été associés aux travaux d'amélioration et d'entretien des installations de chauffage entrepris par les régies. Il y a maintenant sur place une personne dont la tâche essentielle est la surveillance des installations de ce complexe immobilier.

Une amélioration a pu être apportée aux locaux de notre Service des travaux par la construction d'un hangar simple destiné plus spécialement à abriter du matériel qui ne requiert pas de soins spéciaux. Ce dépôt est aussi destiné à remplacer une très ancienne construction vétuste.

Ecoles

Un déplacement de la provenance des enfants, plus spécialement des petits, a conduit à la fermeture d'une classe de l'école Courvoisier et à l'ouverture d'une deuxième classe à Bon-Séjour lors de la rentrée scolaire d'automne 1981.

A fin mars 1982, l'effectif total des classes enfantines et primaires s'élevait à sept cent quarante-quatre élèves, soit quinze de moins que l'année précédente, et les trente-cinq classes se répartissent ainsi :

— Groupe Lachenal	3 classes enfantines 11 classes primaires 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	1 classe enfantine
— Pavillons Argand/Pont-Céard	4 classes enfantines
— Ecole de Montfleury	3 1/2 classes enfantines 9 1/2 classes primaires
— Ecole de Bon-Séjour	2 classes primaires

Les élèves non domiciliés à Versoix sont actuellement au nombre de cinquante-six, dont vingt-deux venant de Chavannes-des-Bois, vingt-six d'autres communes vaudoises, un de France et sept des communes genevoises voisines.

Les possibilités offertes par les locaux de Bon-Séjour ont permis une réalisation importante sur le plan social et scolaire : la création

d'un restaurant scolaire. Cette institution avait fait tout d'abord l'objet d'une demande de l'Association des parents d'élèves. Un questionnaire remis aux parents a ensuite montré un intérêt évident tant pour la participation annoncée des enfants que par une collaboration effective des parents.

Bien que nous disposions d'installations de cuisine suffisantes à Bon-Séjour, il a été jugé préférable de faire livrer par une entreprise spécialisée des repas préparés d'avance, et qui ne demandent qu'un minimum de travail sur place avant la consommation. Cette formule s'est révélée heureuse et a recueilli l'approbation tant des responsables que des enfants. L'avancement des travaux de transformation de Bon-Séjour a permis d'ouvrir le restaurant au début novembre, quatre jours par semaine. La fréquentation varie entre vingt-cinq et trente-cinq enfants selon les jours. Cette institution qui revêt un aspect social certain permet plus spécialement aux parents qui sont absents lors du repas de midi de savoir leurs enfants surveillés et entourés. Nous saisissons l'occasion de ce compte rendu pour remercier et féliciter toutes les personnes qui œuvrent bénévolement afin d'assurer le fonctionnement parfait du restaurant scolaire.

Ce compte rendu est aussi l'occasion de rappeler les excellents rapports qui existent entre les autorités et le personnel communal d'une part, l'ensemble du corps enseignant et M. Maurice Janin, inspecteur des écoles de Versoix, d'autre part. Il en va de même avec la direction et les maîtres du Collège des Colombières.

Nous ne voudrions pas manquer de relever le succès habituel de la fête des promotions, qui est toujours le grand rassemblement de la population versoisienne. Dès 1981, en raison des nouvelles dispositions légales cantonales, l'organisation de cette manifestation incombe entièrement à la commune.

Bibliothèque

Des problèmes de santé, mais aussi une heureuse naissance, ont perturbé l'organisation de notre bibliothèque au cours de l'année dernière, mais toutes dispositions ont été prises afin de trouver des collaboratrices remplaçantes et le service a fonctionné normalement.

Ainsi que nous le soulignons dans notre précédent compte rendu, une information et un questionnaire ont été diffusés afin de chercher à mieux connaître les goûts du public et ses désirs quant aux heures d'ouverture. A la suite des réponses reçues, des modifications d'horaires sont entrées en vigueur tout récemment. Nous espérons ainsi que notre bibliothèque communale, qui possède un choix considérable d'ouvrages de tous genres, sera toujours mieux utilisée par nos concitoyens.

Nous pouvons remercier nos bibliothécaires et leurs aides pour toute la peine qu'elles se donnent afin que ce service communal réponde aux désirs des utilisateurs.

Activités culturelles

Notre fierté, c'est «Ecole et Quartier».

Le septième exercice a permis de consolider le grand bond en avant de l'an passé. L'étroite collaboration entre le Cycle d'orientation et la commune s'est encore approfondie grâce à l'excellent travail de M. Pierre Dupanloup, administrateur.

L'ensemble de la population versoisienne et avoisinante est maintenant au bénéfice d'une panoplie d'activités dont la diversité n'a d'égale que la qualité; ceci bien entendu grâce à la compétence de ceux et celles qui les animent.

Rappelons que c'est l'impulsion d'«Ecole et Quartier» qui nous vaut deux ciné-clubs, pour les jeunes et les aînés, et des «Concerts de Versoix» de haut niveau.

Le cours de français de base à l'intention des personnes de langue étrangère, gratuit car offert par la commune, rencontre un succès grandissant : trente et une personnes le suivent avec assiduité.

Une autre page rose de notre vie culturelle, c'est le groupe d'animation artistique de Versoix (GAAV), centré sur la villa atelier-galerie d'exposition des «Muguets», mais qui éclate une fois par an, en octobre, à travers la grande exposition de la salle Lachenal.

Il nous est agréable de signaler à ce propos l'extension des échanges artistiques intercommunaux, à laquelle nous apportons un soutien total. C'est ainsi qu'en octobre passé, Meyrin était notre invité, alors qu'en décembre nos artistes exposaient à Meyrin.

Une autre innovation à laquelle nous veillons à donner un caractère permanent, c'est le concours annuel qui invite tous les amis de Versoix à présenter une vision de notre commune.

Le très beau film «Versoix, un Jour», réalisé en 1979, avait été l'étincelle qui avait incité à lancer, l'an suivant, le premier concours, sous forme d'un film.

L'an passé, nous avons récidivé, avec la collaboration d'«Ecole et Quartier», du GAAV et de M. Cédric Herbez, en imposant la photo comme moyen d'expression.

Chacun se rappelle la qualité des travaux des trente-cinq concurrents. Les lauréats furent, au niveau du jury, M. Thierry Morel, avec «Décibels», et au niveau du public, Mlle Francine Dunand, pour «Histoires d'eau».

Pour 1982, le thème sera : «Ça bouge à Versoix», le moyen d'expression étant laissé libre.

Chacun attend avec curiosité et amusement des réalisations pleines d'ingéniosité et d'esprit !

Les grands événements qui éclairent notre vie communautaire se sont tous déroulés avec le plus vif succès : les Promotions, le 1er Août, la fête du lac de l'équipe des pêcheurs «Les Traîne-Matins», sans oublier les très nombreuses manifestations organisées par nos sociétés et groupements locaux, dont nous ne citerons ici que les joutes sportivo-humoristiques de l'«Intersociétés».

Que tous les animateurs et animatrices, dont les visages sont de plus en plus connus des Versoisiens, soient remerciés pour leur essentielle contribution à la distraction, dans le meilleur sens du terme, de nos concitoyens, et que ces derniers — c'est le vœu chaleureux des autorités — en profitent pleinement.

Théâtre musical, spectacles de ballets, artistes de music-hall, chansonniers romands, orchestres de jeunes, sont également venus nous apporter leur bonne humeur.

Encore une tradition naissante, le réveillon « Nuits des Folies » organisé à la salle communale par le Versoix Basket, ouvert à chacun; ce fut tout simplement parfait, plein d'ambiance et de bon goût.

Pour terminer ce chapitre, encore une vision d'avenir souriante : les promoteurs des premières « Floralties » de 1981, stimulés par leur grande réussite, nous annoncent une édition revue et augmentée pour le printemps 1983.

Actions sociales

Notre commune continue à verser des allocations complémentaires à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont lieu au printemps et en automne; au second versement est ajouté une allocation de chauffage. En outre, dès le 1er janvier 1981, nous avons repris à notre charge l'allocation de chauffage de Fr. 240,— versée auparavant par l'Etat. Le montant total des allocations versées en 1981 s'est élevé à Fr. 60.765,—.

Le nombre des chômeurs s'est élevé en moyenne à onze durant l'année 1981, soit une diminution de cinq unités par rapport à l'année 1980. Nous relevons qu'il s'agit le plus souvent de cas de courte durée.

Parmi les réalisations importantes de l'année sous revue, il faut mentionner l'ouverture à Versoix d'une « antenne » du Bureau d'information sociale (BIS), émanation de l'Hospice général pour renseigner, conseiller et orienter les personnes ayant besoin d'aide. Dirigé par Mmes Dommen et Doy, ce bureau ouvert depuis le début mai 1981 est à disposition des intéressés le vendredi de 13 h. 30 à 17 h. 30, route de Suisse 71.

Une autre réalisation à mentionner est la crèche-garderie d'enfants, qui, sous l'appellation « Les Mouflets de Bon-Séjour », a ouvert ses portes en janvier 1982. Grâce à de nombreuses collaborations, cette institution permet aux mamans de se libérer à certaines occasions. Nous pouvons féliciter ici les initiatrices de ce groupement qui n'ont pas ménagé leur peine pour l'organisation de cette garderie appelée à rendre des services appréciés.

La sortie annuelle des aînés de la commune a été organisée cette année par la Commission sociale et culturelle. Elle a permis à cent quatre-vingts personnes de participer à un voyage à La Chaux-de-Fonds avec visite du Musée de l'horlogerie. Nous remercions les organisateurs pour le plaisir qu'ils ont ainsi procuré à nos aînés.

La distribution des repas à domicile aux personnes âgées et handicapées se poursuit grâce au concours discret et bénévole de plusieurs dames que nous tenons à remercier pour cette activité.

Musique municipale

Ces douze derniers mois ont vu la réalisation de nos espoirs de 1977 : la renaissance d'une musique municipale à Versoix, la précédente s'étant dissoute en 1966... faute de musiciens.

C'est le 16 octobre 1981 que l'assemblée générale constitutive lui donnait le feu vert, M. Bernard Lusti en étant élu le président.

Le concert de gala inaugural du 13 mars 1982 est encore dans toutes les mémoires. Nous soulignons avec reconnaissance que notre excellent professeur et directeur, M. Edmond Colli, y a présenté une marche de sa composition : « Honneur à Versoix », qui nous comble de joie et réellement nous honore.

Nul doute que ce soir-là notre « hymne communal » est né, et que nous aurons souvent le plaisir de le réentendre.

Dans le même élan, « L'Association des Amis de la Musique municipale de Versoix » se créait, M. Jean Forestier en acceptant la présidence. Plus de trois cents Versoisiers lui ont témoigné depuis lors leur sympathie en y adhérant, ce qui laisse déjà entrevoir le financement du drapeau de la Musique.

Merci à M. Edmond Colli, merci à tous les musiciens et meilleurs vœux de succès, ceci également au nouveau comité qui, largement composé de jeunes, prend très à cœur ses importantes responsabilités.

Service du feu

Pour nos sapeurs-pompiers, l'année 1981 aura principalement été marquée par l'important sinistre qui, dans la nuit du 4 décembre, a détruit les locaux de l'ancienne scierie Bopp occupés par deux entreprises de menuiserie et un logement. Nos sapeurs ont travaillé durant de nombreuses heures, en collaboration avec le S.I.S., pour éteindre un gigantesque foyer et préserver les habitations voisines. Leur travail efficace a fait l'objet de remarques positives de la part de l'inspecteur cantonal du service du feu présent sur les lieux.

D'autre part, tout au long de l'année, ils ont été appelés pour de nombreuses interventions de moindre importance, telles que feux d'appartements et inondations notamment.

Mentionnons aussi que le 23 septembre 1981, notre compagnie a participé à un exercice international sous la direction de l'inspection cantonale du service du feu, en collaboration avec le S.I.S. et des sapeurs vaudois et français, dans le cadre des mesures de coordination des secours lors de pollutions importantes des eaux du lac.

Les mutations suivantes sont intervenues durant l'année : les caporaux André Moret, André Niclasse et Gilbert Salina ont été promus au grade de sergent.

A la suite des cours d'instruction auxquels ils se sont astreints, les sapeurs Philippe Grenier et Camille Moret ont obtenu le grade de caporal.

Il a été enregistré les démissions des sapeurs Georges Savary, Pierre-Alain de Blaireville, Jacques Tesauri et Philippe Vagnières, que

nous remercions de s'être mis durant quelques années à disposition de notre service du feu.

L'effectif de la compagnie a été complété au printemps 1982 par cinq nouveaux sapeurs. Ces nominations seront mentionnées dans le prochain compte rendu.

Le matériel a été complété, sur demande de l'état-major, par divers appareils devant permettre une plus grande efficacité et une meilleure sécurité lors des interventions.

Une fois de plus, remercions ici l'ensemble de la compagnie qui volontairement accepte de rendre service à la communauté et tout spécialement le commandant et son état-major, qui ne ménagent pas leur peine et leur temps afin de maintenir notre service du feu apte à remplir sa mission.

Protection civile

La formation de base du personnel s'est poursuivie en 1981 au Centre cantonal à Bernex. Au 31 décembre 1981, l'effectif des personnes incorporées est d'environ deux cent nonante.

Nous pouvons relever avec satisfaction une amélioration en ce qui concerne l'effectif des cadres. Deux personnes compétentes ont accepté la fonction de chef de service et un chef de section a été formé à une fonction supérieure, soit comme chef de détachement. Plusieurs postes restent cependant encore à pourvoir.

Comme c'est maintenant le cas chaque année, trois cours de répétition ont été organisés. Les diverses formations ont effectué les travaux de leur ressort. Il a notamment été procédé à la poursuite des travaux de mise en état de la source d'Ecogia et de ses abords. Ces travaux se sont terminés lors du premier cours de mars 1982. La protection civile a effectué là un travail pratique dont l'ensemble de la population versoisienne pourra profiter. Le service des abris a exécuté la première partie de la planification générale qui a consisté en l'inventaire des abris et la détermination des emplacements pour les habitants. Ce travail se poursuit en 1982.

Le Conseil se doit d'exprimer ici sa vive gratitude à M. Albert Jaccard, chef local, et à tous ses collaborateurs pour le dévouement qu'ils apportent à leur tâche souvent ingrate.

Bien que cela ne concerne pas directement notre commune, nous pouvons signaler que les travaux de construction du Centre d'instruction pour les formations de la Ville de Genève à Richelien avancent normalement. Ces installations devraient devenir opérationnelles au printemps 1983.

Aviation et aéroport

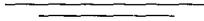
L'importance des problèmes posés par le voisinage de l'aéroport a conduit le Conseil municipal à créer, en juin 1981, une commission permanente des nuisances aériennes.

La direction générale de l'aéroport a été auditionnée. Au cours d'un large tour d'horizon, mené dans un esprit de dialogue fructueux, des

assurances formelles ont été apportées que tout ce qui était raisonnablement possible était poursuivi pour diminuer les décollages hors-trajectoire bruyants et les vols de nuit.

Il a été convenu que des entrevues régulières entre les élus communaux et la direction auront dorénavant lieu.

La venue, en août 1982, de « Concorde » a également conduit à demander au chef du Département de l'économie publique les motifs de cette décision peu appréciée.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport traduit d'une manière bien imparfaite l'immense travail que vous accomplissez au service de la collectivité. Si les séances de votre Conseil sont publiques, celles des commissions ne le sont pas. C'est pourtant lors de ces séances que s'effectue le travail le plus important, travail dont nos concitoyens ne perçoivent pas toujours l'ampleur et surtout la nécessité.

Elus démocratiquement en 1979, vous pourriez être tentés de vous poser des questions sur l'utilité de votre mandat. S'il est normal que le corps électoral versoisien puisse par voie de référendum ou d'initiative contester certaines de vos décisions, il devient préoccupant de constater que le trop large usage de la démocratie directe est souvent de nature à retarder l'exécution de projets, et surtout à augmenter le coût de ceux-ci, le tout au détriment de ceux pour lesquels ils étaient conçus.

Si parfois vous pouvez être surpris par l'attitude de vos concitoyens, il convient de ne pas se décourager. Des échéances importantes nous attendent, et il est absolument indispensable que nos deux Conseils puissent œuvrer d'un commun accord et dans un climat de confiance réciproque.

C'est dans cet esprit que nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux problèmes communaux et de la conscience que vous apportez à l'exécution du mandat qui vous a été confié. Nous vous invitons à poursuivre votre tâche en vous souvenant que nous devons les uns et les autres exercer nos mandats respectifs dans le seul intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.

Versoix, le 31 mars 1982.

Pierre Wicht, maire
Claude Ferrero, conseiller administratif
Gérard Ramseyer, conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1981

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	15.805,15	
Chèques postaux	88.758,95	
Banque	118.755,70	223.319,80
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	2.137.798,65	
Compte ordinaire de dépôt	89.517,—	
Compte spécial de dépôt	249.965,70	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	1.887.612,65	4.364.894,—
Banques		
Banque Hypothécaire	1.048.874,41	
Caisse d'Epargne	1.088.449,10	
Caisse Raiffeisen	40.902,30	2.178.225,81
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.158.191,90	
Reliquat d'impôts à encaisser	1.025.734,87	
Débiteurs divers	237.019,85	
Actif transitoire	12.483,20	2.433.429,82
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	654.000,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des communes genevoises	5.000,—	
327 titres de participation de la Banque Hypothécaire	245.250,—	1.472.000,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics	1.332.449,55	
Autres	1.470.157,50	2.802.607,05
Immobilisations		
Terrains	3.643.488,50	
Immeubles publics	14.021.142,—	
Immeubles locatifs	1.734.240,—	
Terrains pour routes	100.000,—	
Equipement sportif	141.336,—	
Mobilier et matériel	5,—	19.640.211,50
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		3.473.594,50
		<u>36.588.282,48</u>

31 décembre 1981

	Fr.	Fr.
PASSIF		
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire		2.240.537,80
Dette communale consolidée		
Dette publique		10.890.222,55
Dette communale flottante		
Dette publique		901.250,10
Provisions pour dépenses différées		962.807,65
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	832.197,75	
Travaux d'épuration	106.626,50	
Travaux d'écoulement	219.367,65	
Réserve générale :		
— engagée	2.245.000,—	
— disponible	1.584.275,85	
Centre sportif	2.510.507,45	
Solde passage de Pont-Céard	196.019,60	
Fonds de décoration	41.247,50	7.735.242,30
Réserve d'exploitation des immeubles		86.268,85
Fonds spéciaux		
Compte courant		
du fonds de bienfaisance	2.444,10	
Capital des fonds spéciaux :		
— Fonds communal de bienfaisance	179.912,35	
— Fonds des courses scolaires	20.953,15	
— Prix Adrien-Lachenal	1.466,50	
— Fonds Marc-Birkigt	84.590,90	
— Fonds d'entraide	201.065,40	
— Fonds Livada	2.983.162,10	3.473.594,50
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1981	9.875.459,83	
Plus-value de fortune 1981	422.898,90	10.298.358,73

36.588.282,48

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1981

AUGMENTATIONS

Boni budgétaire 1981	79.538,25
Amortissement de la dette communale consolidée	680.109,90
Remboursement de dette par budget	187.850,—
Intérêts actifs non budgétisés	73.361,75
Augmentation du reliquat des centimes additionnels communaux	190.134,70
	<u>1.210.994,60</u>

DIMINUTIONS

Augmentation des intérêts courus sur emprunts	50.907,70
Amortissements sur immeubles publics	602.950,—
Diminution du reliquat de la taxe professionnelle	134.238,—
	<u>788.095,70</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>422.898,90</u>
---	-------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1981

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.21 Finances de naturalisation	17.025,—
50.29 Recettes administratives diverses	12.729,70
51. Finances	
51.11 Centimes additionnels communaux	5.210.148,45
51.12 Fonds de péréquation financière	557.404,—
51.13 Produit de la taxe professionnelle	261.445,35
51.14 Part sur impôts gains immobiliers	111.938,90
51.15 Part taxes compagnies d'assurances	40.000,85
51.16 Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	10.829,60
51.29 Recettes financières diverses	1.508,—
51.31 Redevance des Services Industriels	290.843,60
51.32 Fonds d'équipement communal	331.637,90
51.41 Intérêts des fonds placés	70.635,—
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.29 Contributions extérieures pour la bibliothèque	1.260,—
52.59 Produits divers de l'Ecole de musique	6.065,—
53. Police municipale, état civil	
53.21 Produit de l'état civil	4.435,25
53.22 Permissions de police	2.808,—
53.24 Produit des amendes	15.191,65
54. Travaux publics	
54.29 Recettes diverses	30.090,65
54.31 Subvention de l'Etat pour routes	9.111,—
54.32 Subvention de l'Etat pour entretien des bâtiments	17.393,—
54.41 Locations diverses	80.848,70
54.42 Cimetière et inhumations	1.982,—
55. Service social	
55.54 Recettes du restaurant scolaire	5.790,—
56. Service du feu et de secours	
56.31 Subventions et rétrocessions pour matériel et bouches à eau	—,—
57. Protection civile	
57.31 Subventions et rétrocessions pour les cours	10.829,65
Total des recettes	7.101.951,25

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.01	Indemnités aux conseillers administratifs	36.000,—
60.02	Indemnités aux conseillers municipaux	11.500,—
60.11	Traitements de l'ensemble du personnel	978.784,80
60.12	Allocations de vie chère	64.858,55
60.15	Primes d'ancienneté et gratifications	83.034,25
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	204.842,35
60.17	Contributions aux caisses de compensation	81.886,90
60.18	Indemnités spéciales	9.639,—
60.21	Assurances générales	11.861,40
60.22	Frais administratifs et de bureau	28.361,20
60.23	Frais de port, de téléphone et chèques postaux	32.199,95
60.24	Frais de déplacements	8.988,50
60.26	Matériel et mobilier administratif	14.634,55
60.27	Frais d'honoraires et de fiduciaire	19.337,45
60.28	Frais de votations et élections	995,20
60.29	Frais généraux divers	82.081,50
60.31	Allocations aux sociétés communales	16.000,—
60.39	Cotisations et autres allocations	13.532,40

61. Finances

61.11	Contributions foncières	8.659,25
61.21	Achat de terrains, de bâtiments et titres	187.850,—
61.31	Attributions aux fonds de réserve	1.500.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	20.600,20
61.41	Intérêts de la dette communale	502.032,30
61.42	Amortissement de la dette communale	680.109,90
61.49	Autres intérêts	137.825,—

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.21	Matériel et mobilier scolaire	41.576,95
62.22	Fête des écoles	15.980,95
62.23	Courses scolaires, classes vertes et de neige	12.016,50
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	19.683,15
62.26	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	11.678,80
62.28	Activités culturelles organisées par la commune	5.875,10
62.33	Participations et subventions pour colonies de vacances	7.462,—
62.37	Participations et subventions pour activités sportives	3.455,—
62.38	Participations et subventions pour activités culturelles	35.197,—
62.59	Frais pour l'Ecole de musique	26.837,40

63. Police municipale, état civil

63.27	Frais pour l'état civil	1.937,60
-------	-----------------------------------	----------

64. Travaux publics

64.21	Levée des ordures	212.836,50
64.22	Frais pour le traitement des ordures	199.096,50
64.25	Frais pour les véhicules et les machines	68.524,45
64.26	Frais pour le matériel et l'outillage	16.079,20
64.27	Frais d'étude pour travaux	116.344,95
64.31	Entretien des lignes de tir	1.505,20

A reporter 5.531.701,90

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	5.531.701,90
64.41	Entretien des bâtiments communaux et locations diverses	340.397,90
64.42	Services Industriels des bâtiments communaux	60.416,90
64.43	Chauffage des bâtiments communaux	167.144,10
64.44	Assurances des bâtiments communaux	43.632,50
64.46	Mobilier des bâtiments communaux	20.000,—
64.51	Entretien et location des emplacements communaux	151.296,10
64.52	Services Industriels des emplacements communaux	21.868,55
64.61	Entretien des chaussées et canalisations	300.000,—
64.62	Eclairage public	90.000,—
65. Service social		
65.21	Office social municipal	73.873,—
65.31	Subventions pour garderies et crèches	1.617,—
65.32	Allocations aux institutions sociales communales	32.217,—
65.33	Allocations aux autres institutions sociales	5.883,60
65.35	Aide humanitaire	6.000,—
65.38	Versement au fonds communal de bienfaisance	17.025,—
65.54	Frais pour le restaurant scolaire	8.475,45
66. Service du feu		
66.11	Indemnités aux sapeurs-pompiers	19.471,—
66.21	Frais divers du service du feu	38.000,—
66.25	Véhicules du service du feu	10.252,90
66.32	Participation aux frais du Service d'incendie de la Ville de Genève	36.922,50
67. Protection civile		
67.21	Frais pour l'organisation des cours	12.182,35
67.29	Frais divers de la protection civile	26.861,25
67.31	Participation à la construction et aux dispositifs d'abris	7.174,—
	Total des dépenses	<u>7.022.413,—</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	7.101.951,25
moins :	
Total des dépenses	<u>7.022.413,—</u>
Excédent des recettes	<u>79.538,25</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1980	Augmentations en 1981
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	303.553,—	—,—
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	339.573,—	—,—
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	289.668,—	—,—
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	680.149,—	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	682.079,55	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	726.100,50	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	600.000,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	1.082.781,—	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	920.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	761.287,—	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	798.096,—	—,—
1975	Coopérative Financière des communes genevoises	1990	1.000.000,—	787.045,40	—,—
1976	Coopérative Financière des communes genevoises	1981	500.000,—	400.000,—	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	1.200.000,—	—,—
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,—	—,—	2.000.000,—
			<hr/> 16.900.000,—	9.570.332,45	2.000.000,—
B. Dette communale flottante publique					
1979	Coopérative Financière des communes genevoises		1.000.000,—	353.485,10	547.765,—
			<hr/>		

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1981

Amortissements 1981	Solde au 31.12.1981	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1981	Intérêts dus au 31.12.1981
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
148.215,—	155.338,—	5	31.12	15.191,90	—,—
79.669,—	259.904,—	4,25	29.10	14.431,85	1.871,65
27.093,—	262.575,—	4,25	10.9	12.310,90	5.215,05
47.254,—	632.895,—	5,25	27.12	35.707,80	276,90
48.010,85	634.068,70	5	22.12	34.103,95	704,55
46.281,80	679.818,70	4,75	15.5	34.489,75	23.368,75
50.000,—	550.000,—	5	20.3 - 20.9	30.000,—	7.638,90
72.062,—	1.010.719,—	4	29.12	43.311,25	196,55
10.000,—	910.000,—	5,25/5,5	—	49.691,85	—,—
45.070,80	716.216,20	4,25	12.12	32.354,70	1.611,50
40.722,—	757.374,—	5	30.12	39.904,80	—,—
53.687,75	733.357,65	8,25	25.2	65.531,25	51.258,65
—,—	400.000,—	3,75	31.12	15.007,85	—,—
12.043,70	1.187.956,30	4,25	30.3	50.858,35	37.866,10
—,—	2.000.000,—	6,5	22.10	—,—	24.555,55
<u>680.109,90</u>	<u>10.890.222,55</u>			<u>472.896,20</u>	<u>154.564,15</u>
<u>—,—</u>	<u>901.250,10</u>	4,25	31.12	<u>29.136,10</u>	<u>—,—</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1981		Fr.
Achat immeuble dans le Bourg (Vormus)	24.11.1980	225.000,—
Achat immeuble route de Suisse 25	24.11.1980	80.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 305.000,—
B. Crédits en cours au 31 décembre 1981		
Etude centre sportif	26. 6.1978	380.000,—
Aménagement cimetièrre et columbarium	11. 9.1979	385.000,—
Egouts du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,—
Egouts de l'avenue de Choiseul	17.12.1979	271.000,—
Démolition d'immeubles communaux dans le Bourg . .	15. 2.1980	30.000,—
Collecteur de Richelien	29. 9.1980	100.000,—
		450.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 376.000,—
		926.000,—
Transformations de Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000,—
		800.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 1.800.000,—
Achat d'une parcelle et aménagement de jardins familiaux	19.10.1981	380.000,—
Aménagements extérieurs de Bon-Séjour	21.12.1981	670.000,—
Création d'une place dans le Bourg	21.12.1981	680.000,—
Etude nouvel aménagement de la commune	21.12.1981	135.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 6.107.000,—
	TOTAUX	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 6.412.000,—

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1980	Paiements effectués en 1981	Total payé au 31.12.1981	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Emprunt	—,—	225.000,—	225.000,—	—,—
Compte de dépôt Etat	—,—	80.000,—	80.000,—	—,—
	—,—	305.000,—	305.000,—	—,—
Réserve centre sportif	99.807,30	823,50	100.630,80	279.369,20
Réserve générale	238.102,—	92.502,—	330.604,—	54.396,—
Emprunt	281.485,10	156.195,—	437.680,10	12.319,90
Emprunt	77.470,—	187.500,—	264.970,—	6.030,—
Réserve générale	25.000,—	—,—	25.000,—	5.000,—
Compte de dépôt Etat				
Réserve générale A déterminer	7.505,—	—,—	7.505,—	918.495,—
Réserve générale Emprunt				
	122.303,50	1.210.146,05	1.332.449,55	467.550,45
Réserve générale A déterminer	—,—	195.000,—	195.000,—	185.000,—
A déterminer	—,—	—,—	—,—	670.000,—
A déterminer	—,—	32.628,—	32.628,—	647.372,—
A déterminer	—,—	—,—	—,—	135.000,—
	851.672,90	1.874.794,55	2.726.467,45	3.380.532,55
	851.672,90	2.179.794,55	3.031.467,45	3.380.532,55

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

	1981	
	Budget	Résultat
	Fr	Fr
Personnes physiques		
— total		4 858 299,—
— par centime		97 166,—
Personnes morales		
— total		351 849,—
— par centime		7 037,—
Ensemble		
— total	4 750 000,—	5 210 148 —
— par centime	95 000,—	104 203,—

ÉVOLUTION DU PRODUIT GLOBAL DU CENTIME DES HUIT DERNIÈRES ANNÉES

	Population début d'année	Budget	Résultat
		Fr	Fr
1974	6476	42 000,—	53 389,—
1975	6850	50 000,—	68 223,—
1976	7138	65 000,—	74 815,—
1977	7261	82 000,—	75 798,—
1978	7193	82 000,—	77 392,—
1979	7340	80 000,—	98 800,—
1980	7526	84 000,—	94 973,—
1981	7747	95 000,—	104 203,—

FONDS SPÉCIAUX

I Fonds communal de bienfaisance

	Fr	Fr
Solde au 1 1 1981		175 729,05
Recettes 1981		
— Dons divers	300,—	
— Produit des placements et intérêts	6 627,40	
— Demi-produit du tronc des mariages	235,—	
— Produit des naturalisations	17 025,—	24 187,40
		<u>199 916,45</u>
Depenses 1981, secours versés		<u>20 004,10</u>
Capital au 31 12 1981		<u>179 912 35</u>

II Fonds des courses scolaires

Solde au 1 1 1981		20 276 —
Recettes 1981		
— Produit des placements et intérêts		<u>677 15</u>
Capital au 31 12 1981		<u>20 953,15</u>

III Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1 1 1981		1 418,05
Recettes 1981 intérêts		<u>48 45</u>
Capital au 31 12 1981		<u>1 466 50</u>

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1 1 1981		81 836,35
Recettes 1981 intérêts		<u>2 754,55</u>
Capital au 31 12 1981		<u>84 590,90</u>

V Fonds d'entraide

Solde au 1 1 1981		199 776 75
Recettes 1981 intérêts		<u>7 640,65</u>
		207 417 40
Depenses 1981 paquets de Noel 1980		<u>6 352 —</u>
Capital au 31 12 1981		<u>201 065,40</u>

VI. Fonds Livada

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1981		1.640.345,—
Recettes 1981 :		
— Intérêts et produits des placements	42.837,25	
— Versement	<u>1.300.000,—</u>	<u>1.342.837,25</u>
		2.983.182,25
Dépenses 1981 : frais		<u>20,15</u>
Capital au 31.12.1981		<u>2.983.162,10</u>

Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1981 établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1981.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1981 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1981 avec ceux de 1980 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

	31.12.1980	31.12.1981
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	144.841,—	104.564,10
Dépôts auprès de l'Etat	4.182.591,—	4.364.894,—
Banques	1.419.658,16	2.296.981,51
Département des travaux publics	1.088.544,90	1.158.191,90
Reliquat d'impôts à encaisser	962.323,17	1.025.734,87
Débiteurs divers	242.397,—	237.019,85
Actif transitoire	30.540,35	12.483,20
Placements	1.472.000,—	1.472.000,—
Travaux en cours	1.004.192,—	2.802.607,05
Terrains	3.448.488,50	3.643.488,50
Immeubles publics	14.618.742,—	14.021.142,—
Immeubles locatifs	1.429.240,—	1.734.240,—
Terrains pour routes	100.000,—	100.000,—
Equipements sportifs	146.686,—	141.336,—
Mobilier et matériel	5,—	5,—
Fonds spéciaux (dépôts, titres et placement)	2.129.746,90	3.473.594,50
Total de l'actif	<u>32.419.995,98</u>	<u>36.588.282,48</u>
Passif		
Créanciers divers et passif transitoire	3.647.810,75	2.240.537,80
Dette communale consolidée publique	9.570.332,45	10.890.222,55
Dette communale flottante, publique	353.485,10	901.250,10
Provisions pour dépenses différées	692.616,20	962.807,65
Réserves Département des travaux publics	1.088.544,90	1.158.191,90
Réserves diverses	4.991.735,95	6.577.050,40
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	70.263,90	86.268,85
Capital communal	9.875.459,83	10.298.358,73
Fonds spéciaux	2.129.746,90	3.473.594,50
Total du passif	<u>32.419.995,98</u>	<u>36.588.282,48</u>

Le total du bilan au 31 décembre 1981 a augmenté de Fr. 4.168.286,50 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

La comparaison, sous forme condensée des recettes et des dépenses des deux derniers exercices, se présente comme suit :

	Comptes 1980	Comptes 1981	Augmentation (Diminution)
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	30.036,10	29.754,70	(281,40)
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	4.748.655,05	5.210.148,45	461.493,40
— Fonds de péréquation financière	438.002,—	557.404,—	119.402,—
— Taxe professionnelle communale	179.593,15	261.445,35	81.852,20
— Parts sur impôts gains immobiliers	126.598,60	111.938,90	(14.659,70)
— Redevances des Services Industriels	290.843,60	290.843,60	—,—
— Fonds d'équipement communal	214.928,15	331.637,90	116.709,75
— Divers	99.814,95	122.973,45	23.158,50
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	21.163,—	7.325,—	(13.838,—)
Police municipale, état civil	19.950,05	22.434,90	2.484,85
Travaux publics	121.542,30	139.425,35	17.883,05
Service social	—,—	5.790,—	5.790,—
Service du feu et de secours	3.691,—	—,—	(3.691,—)
Protection civile	4.361,55	10.829,65	6.468,10
	6.299.179,50	7.101.951,25	802.771,75
Dépenses			
Administration	1.534.203,85	1.698.538,—	164.334,15
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	444.678,—	502.032,30	57.354,30
— Autres intérêts	22.750,—	137.825,—	115.075,—
— Amortissement de la dette communale	647.897,85	680.109,90	32.212,05
— Attribution au fonds de réserve	1.450.000,—	1.500.000,—	50.000,—
— Achat terrains, bâtiments, titres	187.850,—	187.850,—	—,—
— Compensation financière aux communes frontalières	21.012,25	20.600,20	(412,05)
— Contributions foncières	8.659,25	8.659,25	—,—
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	166.488,65	179.762,85	13.274,20
Police municipale, état civil	2.039,60	1.937,60	(102,—)
Travaux publics	1.556.922,15	1.809.142,85	252.220,70
Service social	97.417,55	145.091,05	47.673,50
Service du feu	79.609,10	104.646,40	25.037,30
Protection civile	48.974,65	46.217,60	(2.757,05)
	6.268.502,90	7.022.413,—	753.910,10
Excédent des recettes	30.676,60	79.538,25	48.861,65

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1981 dégage un excédent de recettes de Fr. 79.538,25, alors qu'il était de Fr. 30.676,60 au 31 décembre 1980. L'augmentation de Fr. 48.861,65 résulte des **variations** suivantes par rapport à l'exercice 1980 :

Accroissement des recettes	Fr. 802.771,75
moins :	
Accroissement des dépenses	Fr. 753.910,10
Différence comme ci-dessus	<u>Fr. 48.861,65</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est largement supérieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations, en 1980, avaient été de l'ordre de Fr. 114.000,— pour les recettes et de Fr. 125.000,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1981 s'est élevée à Fr. 1.500.000,— contre Fr. 1.450.000,— en 1980, soit une augmentation de Fr. 50.000,—; elle est cependant supérieure de Fr. 868.000,— au montant inscrit au budget.

Le produit des centimes additionnels communaux est supérieur de Fr. 460.000,— environ, au montant budgétisé. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime pour les huit dernières années figurent dans les états financiers.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1981 tels qu'ils sont reproduits aux annexes.

La comptabilité est tenue avec soin et exactitude et les documents justificatifs ont été mis à notre disposition.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité l'exécution de notre mission.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1981.

Genève, le 28 avril 1982.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Bernard Zufferey

Rapport de la commission des finances du 17 mai 1982 après vérification des comptes de l'exercice 1981

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 17 mai 1982, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1981.

Etaient présents :

MM. Pierre Wicht, maire, et Claude Ferrero, conseiller administratif;

M. J.-Pierre Marquis, président, Mme Micheline Pernet, MM. Daniel Conti, Georges Jauslin, Raymond Lacroix, Pierre Meyll, Jean-Claude Röthlisberger, Pierre-Marie Salamin, René Schneckeburger, conseillers municipaux;

MM. Bernard Zufferey, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Charles Wicht, secrétaire, et Michel Morzier, comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budgétisé	Encaissé
Aux recettes	Fr. 6.083.000,—	Fr. 7.101.951,25
	Budgétisé	Dépensé
Aux dépenses	Fr. 6.083.000,—	Fr. 7.022.413,—

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 79.538,25 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.

Une attribution au fonds de réserve de Fr. 1.500.000,— est comprise dans les dépenses budgétaires.

La plus-value des recettes se monte à Fr. 1.018.951,25.

Le bilan au 31 décembre 1981 comporte un actif de Fr. 36.588.282,48

un passif de Fr. 26.289.923,75

laissant apparaître un capital communal de Fr. 10.298.358,73

La dette communale consolidée s'élève à Fr. 10.890.222,55

Lors de l'examen du bilan, la commission demande que dans la rubrique intitulée « Mobilier et matériel » figure un poste supplémentaire destiné à marquer que la Commune est la propriétaire du matériel de musique confié à la Musique municipale, ceci pour la somme symbolique de Fr. 1,—.

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et de donner décharge au Conseil administratif en le remerciant pour sa parfaite gestion durant l'exercice 1981.

La commission saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à MM. Charles Wicht et Michel Morzier pour la tenue parfaite des comptes et la clarté des documents présentés. Elle apprécie le rapport très détaillé de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales qui facilite son travail de vérification.

En outre, après avoir étudié en détail la situation financière de la commune, la commission des finances propose au Conseil municipal de répartir l'attribution de Fr. 1.500.000,— de la façon suivante :

- Fr. 20.000,— au fonds de décoration,
- Fr. 1.480.000,— au fonds de réserve générale.

Elle propose au Conseil municipal d'autoriser le Conseil administratif à prélever sur le compte de réserve générale la somme de Fr. 150.000,— pour payer par anticipation le solde du prix d'achat de la propriété de feu M. Paul Naine, ancien conseiller municipal.

Il est entendu que le solde de la réserve générale, soit Fr. 1.330.000,— plus Fr. 84.275,85 solde disponible de l'exercice précédent, devra servir jusqu'à épuisement à payer les dépenses résultant des crédits votés le 21 décembre 1981, soit :

Aménagements extérieurs de Bon-Séjour	Fr. 670.000,—
Création d'une place dans le Bourg	Fr. 680.000,—
Frais d'étude du nouveau plan d'aménagement	Fr. 135.000,—

Le rapporteur: Pierre-Marie SALAMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte rendu administratif et financier de l'exercice 1981,

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales du 28 avril 1982, relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1981,

Vu le rapport de la commission des finances du 17 mai 1982,
par 17 voix contre 2

d é c i d e :

1. Le compte rendu présenté par le Conseil administratif est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1981, avec :

aux recettes	Fr. 7.101.951,25
aux dépenses	Fr. 7.022.413,—
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 79.538,25</u>

sont adoptés.
3. De répartir l'attribution de Fr. 1.500.000,— faite à la réserve générale de la manière suivante :

— au fonds de décoration	Fr. 20.000,—
— de laisser à la réserve générale	Fr. 1.480.000,—
4. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion, avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal :

Bernard LUSTI

Président du Conseil municipal

Renseignements

Décharges publiques. — En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. — Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

Taille des haies. — En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. — Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. — Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonege. — Maître ramoneur : M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 16 32.

Chef de section. — Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. — L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. — Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50.
Ecole de Montfleury : M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 43 31.
Ecole de Bon-Séjour : Mme Tesauri, maîtresse principale, tél. 55 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale, tél. 55 12 50.
Chemin Courvoisier : Mme Audergon, maîtresse principale, tél. 55 28 77.
Pavillon chemin Argand : Mme Singy, maîtresse principale, tél. 55 23 79.
Ecole de Montfleury : Mme Berger, maîtresse principale, tél. 55 43 31.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85, téléphone 55 12 44.

Paroisse protestante, M. le Pasteur Gatto, route de Sauvigny 7, téléphone 55 27 57.

Renseignements

Corps médical et paramédical

Médecins	Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42	55 22 46
	Bourgoën Alice, route de Saint-Loup 44	55 15 94
	Campiche Jacques, route de Suisse 97	55 44 75
	Croci Daniel, rampe de la Gare 2	55 12 31
	Girod Philippe, route de Suisse 97, pédiatre	55 49 10
	Kunz Edward, route de Suisse 62	55 22 42
	Mottu Delphine et François, route de Suisse 97	55 52 62
	Ramseyer Freddy, chemin Vandelle	55 23 95
	Terracina Didier, chemin Ami-Argand 70, gynécologue	55 57 74
	Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, téléphone 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service.	
Médecins-dentistes	Chevallier François, route de Suisse 47	55 20 95
	Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2	55 15 15
	Honegger Denis, avenue Lachenal 7	55 23 25
Pédicure	Mme Jatou Fernande, rampe de la Gare 6	55 41 41
Physiothérapeutes	Lavatelli René, route de Suisse 97	55 26 54 / 55 41 52
	Mme Muller Jutta, chemin de l'Ancien-Péage 4	55 43 69
Pharmacies	Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64	55 10 00 / 55 10 01
	Pharmacie des Colombières, avenue Lachenal 5	55 12 87
Sage-femme	Mme G. Mettaz, avenue Th.-Vernes 5, préparatrice en A.S.D.	55 42 38
Clinique vétérinaire	Chenevière Nicolas, rampe de la Gare 6	55 46 24

Sociétés et groupements locaux

Société	Président	
Alroma	M. Andres Bickel	55 46 39
Association des parents des élèves du CO	M. Jean Bloch	55 39 06
Association des parents des élèves des écoles primaires et enfantines de Versoix	Mme Evelyne Herbez	55 24 81
Association des cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Association des colonies de vacances	Mme Lisette May	55 12 48
Association pour la protection des bois de la rive droite	M. J.-P. Schricker	55 28 67
Club des Aînés	M. Willy Burk	55 32 41
Club cyclotouriste	M. Joseph Santines	55 25 89
Club des jeunes de Versoix	M. Christophe Audergon	
Club nautique	M. Alain Rességuier	55 43 08
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	55 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. Hervé Vouilloz	55 28 86
Ecole et Quartier	Secrétariat : CO des Colombières	55 56 81
Groupe d'animation artistique de Versoix	M. Jacky Regamey	
	Galerie « Les Muguets »	55 48 02
Garderie « Les Mouflets » de Bon-Séjour	Mme Georgette Mettaz	55 42 38
Groupe du costume genevois	Mme Gabrielle Mojonnier	55 20 62
Groupe des dames paysannes	Mme Lilly Serex	55 17 14
Judo-Club	M. Michel Courtois	55 43 16
Model-Club	M. Jacques Margand	55 51 31
Musique municipale	M. Bernard Lusti	55 18 65
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Société fédérale de gymnastique	M. Marc-Henri Mettaz	55 18 60
Société lémanique des courses de lévriers	Mme M. Charles	48 10 70
Société de quilles	M. Ernest Messerli	93 15 34
Société de sauvetage	M. Roland Colli	55 23 13
Société de tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18
Tennis-Club	M. Daniel Conti	55 36 46
Versoix Badminton-Club	M. Alain Schurter	55 44 24
Versoix-Basket	M. Didier Hecquet	55 49 47
Versoix Football-Club	M. Jean-Pierre Brunet	55 40 64
Versoix Tennis de table	M. Thierry Morel	55 34 49